

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017**

Date de convocation et d'affichage : 21 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 36.

**Étaient présents :**

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VAN DE WALLE Robert, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Représentés :** CHAPLOT Roland par BLOT Gilles, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, PARIGAUX Jean-Louis par SBROVAZZO Valérie, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, FAURE Gilbert par CHODLEWSKI Martine,

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** GAURIER Claude à GARNERIN David, BLASSON Christian à BLASCO Thierry, FINET Odile à RABAT ARTAUX Nadia, MOSER Alain à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à HELIOT COURONNE Isabelle, BAZIN-MALGRAS Valérie à PATELLI Lise, BRET Marc à MENUUEL Gérard, LE CORRE Marie à BERTAIL Sybille, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SYDOR Dimitri à Anna ZAJAC, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie,

**Absents et excusés :** LEIX Jean-François, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, REHN Yves

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, FRAENKEL LOCHARD Stéphanie

<b>DELIBERATION N°08</b>	<b>Conditions d'exercice des mandats communautaires : indemnité des élus</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Bernard ROBLET</b>

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	132	132			

**Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2017**

Rapporteur : Alain BALLAND

**CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS COMMUNAUTAIRES : INDEMNITES DES ELUS****Exposé :****Précision sur les modalités de calcul des indemnités de fonction des Elus au Conseil Communautaire :**

Lors de sa séance du 19 janvier 2017, le conseil communautaire a approuvé sur les indemnités de fonction attribuées aux élus communautaires, pour leur activité au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.

L'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions d'élus communautaires sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Or, le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, modifiant le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, porte l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique de l'indice brut 1015 à l'indice brut 1022 au 1<sup>er</sup> janvier 2017. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle modification est prévue, l'indice 1028 deviendra l'indice brut terminal.

Cette mesure réglementaire, modifiant de plein droit les grilles indiciaires des fonctionnaires territoriaux, résulte d'un protocole d'accord national, dit « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), dont l'effet a une conséquence sur les modalités de calcul des indemnités des élus des collectivités territoriales. Est également à prendre en compte la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1<sup>er</sup> février 2017.

En conséquence, il convient de modifier la rédaction de la délibération du 19 janvier 2017 et de son annexe obligatoire afin de tenir compte des évolutions actuelles et à venir de l'indice brut terminal de la fonction publique. A cette fin, il est proposé de remplacer la référence à « l'indice brut terminal 1015 » indiquée dans la délibération du 19 janvier 2017, par la mention de « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Les autres termes de celle-ci restent inchangés.

**Décision :**

**En fonction de ces dispositions, il est proposé au Conseil Communautaire :**

- de modifier la délibération et son annexe du 19 janvier 2017 portant sur les modalités de calcul des indemnités de fonction aux Elus communautaires en remplaçant toutes les mentions à la référence « l'indice brut terminal 1015 » par « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », avec effet au 1er janvier 2017,
- de prévoir cette dépense obligatoire aux crédits déjà ouverts au budget primitif 2017.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote